



© CESER Occitanie



AVONS-NOUS BESOIN D'UNE MACRO-RÉGION ?



Éditorial du Président

Faut-il une macro-région pour avancer sur des problématiques complexes et partagées dans l'espace méditerranéen ?

Le CESER Occitanie a entrepris en 2024, à la demande de la Présidente de Région, une réflexion approfondie sur la reconnaissance de la macro-région Méditerranée, avec un enjeu crucial sur les mobilités.

La Méditerranée est aujourd'hui un territoire marqué par des tensions géopolitiques, une crise climatique accélérée et des inégalités socio-économiques croissantes. Face à ces défis, des régions françaises (Sud-PACA, Corse, Occitanie) et espagnoles ont proposé dès 2022 la création d'une macro-région méditerranéenne, un outil informel de coopération transnationale. Cet espace doit permettre de renforcer le dialogue entre l'Union européenne, les États et les collectivités locales, tout en évitant les chevauchements avec les programmes européens existants. Carrefour stratégique entre l'Espagne, la Méditerranée et le cœur de la France, l'Occitanie devra jouer un rôle clé dans cette dynamique.

Pour l'heure, la macro-région Méditerranée est un projet en gestation et le CESER s'est interrogé sur l'utilité de créer ou non cet espace de coopération qui nécessite une structuration autour de trois ou quatre piliers partagés par ses membres. Mais, il existe aussi d'autres moyens pour porter les projets auprès des instances européennes et bénéficier de fonds européens.

Nous considérons dès lors que cette macro-région si elle venait à être mise en œuvre, devra s'articuler autour de piliers communs pour peser efficacement auprès des instances européennes et mobiliser des financements, bien qu'il ne s'agisse pas de créer une couche administrative supplémentaire susceptible d'affaiblir les dispositifs déjà en place. Pour être audible et influente, la Région Occitanie devra se doter d'une feuille de route claire, axée sur des projets concrets répondant aux besoins des habitants. La macro-région devra devenir un cadre stratégique pour favoriser le développement de filières économiques qui ont des intérêts communs liés à la Méditerranée.

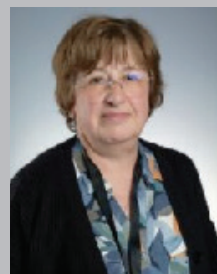
Sur la question des mobilités, pour le territoire, l'urgence est double : désengorger les axes routiers saturés et accélérer la transition vers des alternatives moins polluantes. Cela implique une stratégie intégrée de complémentarité entre les modes de transport (ferroviaire, maritime, routier), notamment en œuvrant au développement du fret ferroviaire et des lignes mixtes pour le feroutage. Parallèlement, le fret maritime mérite une attention spécifique pour réduire l'empreinte carbone des échanges.



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Michel COLOMBIÉ
Président de la Commission
Aménagement du Territoire - Politiques
environnementales - Mobilités -
Infrastructures - Logement



Claudine GAMBET
Rapporteuse

Synthèse de l'Avis voté le 16 décembre 2025 et préparé par la Commission Aménagement du Territoire -
Politiques environnementales - Mobilités - Infrastructures - Logement

Le CESER a été saisi par la Présidente de Région sur le sujet : « La reconnaissance de la macro-région Méditerranée (Eurorégion des Baléares à l'Italie – arc Méditerranée ouest et régions pyrénéennes), avec un enjeu crucial sur les mobilités ».

QU'EST-CE QU'UNE MACRO-RÉGION ?

Une macro-région est un espace de coopération transnational informel réunissant des États membres de l'Union européenne (UE) sur des enjeux communs, par exemple : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, le développement économique, le développement des mobilités et des infrastructures, etc.

Une macro-région repose sur une stratégie macrorégionale axée sur trois ou quatre sujets partagés par ses membres. Une stratégie macrorégionale de l'Union européenne ne peut pas se focaliser sur un seul enjeu, comme les mobilités, objet de la saisine, et doit intégrer des thématiques connexes : géopolitique, migration, climat, aménagement du territoire, environnement, énergie...

À la différence d'une Eurorégion, une macro-région n'a pas de structure ou de juridiction, ni de financements propres. Pour exister, une macro-région doit être validée par les États concernés, puis par la Commission européenne. Ainsi, toujours à la différence d'une Eurorégion qui est initiée localement, une macro-région est impulsée au niveau national via le Conseil européen.

UNE MACRO-RÉGION POUR QUOI FAIRE ?

Le but d'une macro-région est de trouver des solutions sur des défis communs (urgence climatique, biodiversité, développement économique, mobilités...). Sa fonction est également d'avoir plus de poids qu'un seul État ou une seule région auprès des instances européennes afin d'optimiser, entre autres, les financements européens disponibles sur divers projets.

LES STRATÉGIES MACRORÉGIONALES EXISTANTES

Actuellement, il existe quatre stratégies macrorégionales (de la plus récente à la plus ancienne) :

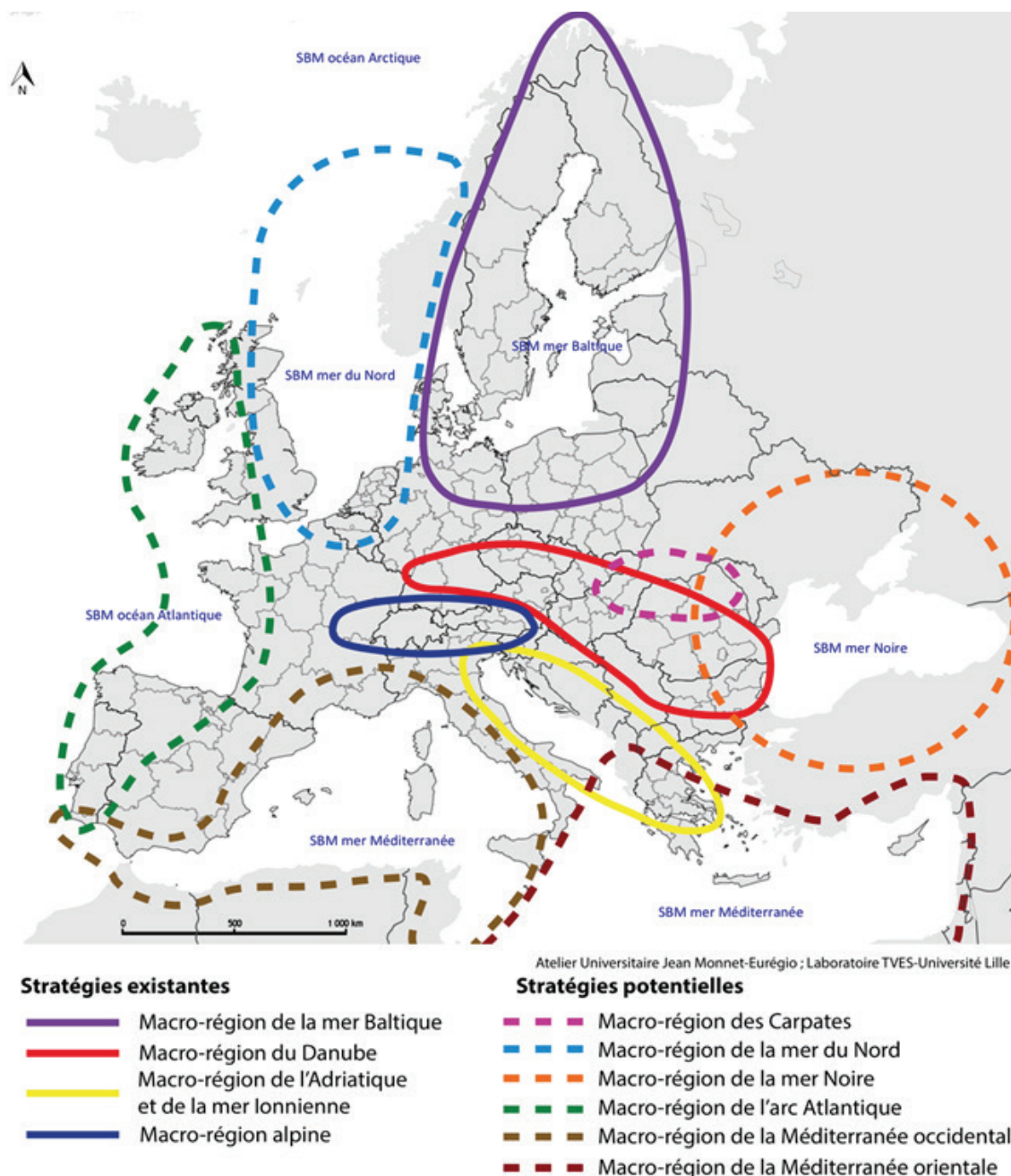
- La stratégie de l'UE pour la **région alpine** (2015)
- La stratégie de l'UE pour la **région de la mer Adriatique et de la mer Ionienne** (2014)
- La stratégie de l'UE pour la **région du Danube** (2011)
- La stratégie de l'UE pour la **région de la mer Baltique** (2009)

La macro-région Méditerranée n'existe pas, bien que plusieurs instances se soient prononcées en sa faveur, comme le Parlement européen dans une résolution du 9 mai 2023. Par ailleurs, une nouvelle direction générale de la Commission européenne (la DG MENA) a été créée le 1^{er} février 2025 avec à sa tête : la croate Dubravka ŠUICA, la nouvelle Commissaire européenne désignée à la Méditerranée. Cette dernière a été chargée par Ursula von der LEYEN (la Présidente de la Commission européenne) de mettre en place un pacte pour la Méditerranée visant à renforcer la coopération de l'Union européenne et les liens économiques avec les pays du pourtour méditerranéen.

Toutefois, pour que la macro-région Méditerranée émerge, il est nécessaire que les États concernés, notamment la France, l'Espagne et l'Italie, se prononcent en sa faveur, ou du moins, qu'un de ces trois États moteurs enclenche la dynamique pour que la Commission européenne puisse se mettre à travailler sur le sujet. Or, il semble, qu'aucun de ces trois États ne soit intéressé.

La macro-région, de par sa taille, représente une échelle pertinente par rapport aux enjeux de l'espace méditerranéen. Une macro-région répond aux besoins de politiques globales dépassant les politiques nationales et régionales. Toutefois, une condition indispensable est de lui en donner les moyens : humains et financiers. Bien qu'il y ait des points positifs, la constitution d'une macro-région appelle des réserves comme, par exemple, le grand flou de la gouvernance du dispositif, ou les incertitudes concernant le soutien de l'État français. Par ailleurs, une macro-région, en étant un outil administratif de plus, pourrait affaiblir les autres moyens de peser auprès de l'Union européenne.

Les macro-régions existantes et celles qui pourraient voir le jour



Source : Thomas Perrin, La région au XXI^e siècle. Perspectives de France et d'Europe. Bruxelles : Peter Lang, 2022.

D'AUTRES LEVIERS POUR MOBILISER DES FINANCEMENTS

Les PIIEC (projet important d'intérêt européen commun) : un PIIEC est un cadre juridique permettant à plusieurs États membres de soutenir ensemble des projets industriels stratégiques pour l'UE.

Les alliances industrielles : réunissent des pays membres et des partenaires industriels autour d'un projet commun. Elles mobilisent différents instruments, aussi bien réglementaires que financiers, sur fonds privés et sur fonds publics. Les acteurs régionaux peuvent s'y joindre.

Les intergroupes : sont des groupements non officiels de députés travaillant sur un sujet particulier. Les intergroupes peuvent associer des régions sur leur thématique respective.

Les corridors européens : ceux-ci visent à harmoniser les différents réseaux de transport au sein de l'UE pour assurer des déplacements fluides. Les corridors européens permettent de mobiliser des financements européens sur des projets, notamment d'infrastructures, comme par exemple les lignes nouvelles à grande vitesse.

1 - Le CESER préconise à la Région de jouer le jeu de la coopération et du dialogue international pour éviter le repli sur soi et le localisme. Pour peser sur les décisions, la Région et ses élus doivent s'engager fortement. Dans cette logique, il est également nécessaire que l'État français assume ses responsabilités et précise ses engagements, notamment en matière de mobilités.

2 - Comme déjà indiqué, une macro-région ne peut se limiter aux mobilités. Aussi, ce cadre de coopération autour du bassin méditerranéen pourrait être une opportunité pour :

- Développer la décarbonation des ports, des industries portuaires et des transports maritimes ;
- Mutualiser les réflexions sur les enjeux de ressources en eau. Mettre en commun les expériences et les moyens pour faire face à sa raréfaction, à l'augmentation des risques naturels et des événements extrêmes dans une logique de solidarité, y compris internationale, en rappelant que la Méditerranée est particulièrement sensible au changement climatique ;
- Mener des réflexions sur les échanges énergétiques avec des mécanismes de réciprocité ;
- Travailler sur le sujet des mobilités humaines (flux migratoires).

3 - En matière de mobilités, la macro-région réunissant des États et des acteurs territoriaux, devra impulser une réflexion pour les transports des biens et des personnes, sur la complémentarité entre les différents modes de transport (aérien, rail, route, bateau), sur les coûts et l'empreinte écologique.

4 - La macro-région devra être un cadre stratégique pour favoriser le développement de filières économiques qui ont des intérêts communs liés à la Méditerranée.

5 - Les projets communs qui émergeront au sein de cette macro-région devront répondre aux besoins concrets de ses habitants et de l'Occitanie.

6 - Au-delà de thématiques retenues pour cette macro-région, il sera également nécessaire de clarifier ses périmètres.

7 - Le CESER préconise de mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions afin de pouvoir rendre des comptes aux porteurs de projets et à l'Union européenne.

8 - La Région devra se doter d'une feuille de route claire pour être entendue au sein de la macro-région et bénéficier de financements européens.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



www.ceser-occitanie.fr

L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargé de mission : Nicolas DELMAS ■ nicolas.delmas@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 73
Secrétariat : Fatima BENMEHDI NAÏMI ■ fatima.benmehdi@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 75